

N° 296/2022

**Organisme**

DEPARTEMENT

**LOIR-ET-CHER**

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

**ROMORANTIN-LANTHENAY**

DECISION

---

Objet : Commande publique/marchés publics – Location et maintenance des installations de traitement de la nappe de l'ancienne usine Caillau  
Marché 2022.19

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2122-3-2° relatif aux marchés négociés sans mise en concurrence et sans publicité ;  
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures et services ;  
Considérant la location et la maintenance des installations de traitement de la nappe de l'ancienne usine Caillau ;  
Considérant l'attribution à IDDEA, domiciliée 289 boulevard Duhamel du Monceau à Olivet (45160) pour un montant ht de 252 680,00 euros (303 216,00 euros ttc).

**- DECIDE -**

Article 1 : Un marché public est passé avec IDDEA pour la location et la maintenance des installations de traitement de la nappe de l'ancienne usine Caillau.

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, soit un montant ht de 252 680,00 euros (303 216,00 euros ttc).

Article 3 : M. le Directeur général des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 22/12/2022



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 22 DEC. 2022

Publié ou notifié le : 22 DEC. 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : - 3 JAN 2023